



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/427

Le 18 mai 2007

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications, de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure, de la Réunion de préparation à la Conférence et du Groupe consultatif des radiocommunications

Objet: Désignation des Présidents et des Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-R, de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure, de la Réunion de préparation à la Conférence et du Groupe consultatif des radiocommunications

Conformément au point 1 du *décide* de la Résolution UIT-R 15-3, les candidats aux fonctions de Présidents et de Vice-Présidents devraient être désignés par les Etats Membres de l'UIT et les Membres du Secteur des radiocommunications et, si possible, par la Commission d'études concernée, le plus rapidement possible après l'établissement définitif de la structure des Commissions d'études. En outre, aux termes de la Résolution UIT-R 49, les dispositions de la Résolution UIT-R 15-3 doivent également s'appliquer aux fonctions de Président et de Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR).

La Résolution UIT-R 4-4 donne des informations sur le mandat et la composition actuels des Commissions d'études de l'UIT-R dans la structure adoptée par l'Assemblée des radiocommunications de 2003. Toutefois, lors de sa quatorzième réunion (24-26 janvier 2007) consacrée à la préparation de la prochaine Assemblée des radiocommunications (AR-07), le GCR a inclus dans ses débats l'examen de la structure optimale des Commissions d'études de l'UIT-R. Ces discussions s'appuyaient sur les principaux éléments suivants: i) la nécessité d'optimiser l'efficacité du Secteur des radiocommunications, compte tenu des incidences financières, tant pour l'Union que pour ses Membres et ii) la nécessité de faire en sorte que la structure et le mandat des Commissions d'études soient adaptés aux techniques actuelles des radiocommunications et aux questions liées à

l'utilisation du spectre, compte tenu en particulier des aspects de la convergence liés aux technologies numériques modernes. Les résultats de ces discussions figurent dans le Résumé des conclusions de la réunion (<http://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0166/en>), dont les principaux points sont résumés ci-après:

- i) les domaines de compétence et les responsabilités des Commissions d'études 1, 3 et 7 devraient être maintenus;
- ii) la réorganisation des dispositions actuellement applicables aux Commissions d'études de l'UIT-R devrait porter essentiellement sur les domaines de compétence et les responsabilités des Commissions d'études 4, 8 et 9;
- iii) le domaine de compétence de la Commission d'études 6 (Radiodiffusion) devrait, pour l'essentiel, être maintenu, mais les activités du Groupe de travail 6S sur la radiodiffusion par satellite devraient être alignées sur d'autres études concernant les systèmes à satellites.

Ces conclusions, que reflète le projet de structure présenté en Annexe 1, ont été confirmées ultérieurement à la suite de discussions informelles tenues depuis la réunion du GCR. En ce qui concerne les Commissions d'études 4, 8 et 9, le projet de création de deux nouvelles Commissions d'études, dont l'une s'occuperait des services de Terre (Commission d'études C) et l'autre des services par satellite (Commission d'études D), qui se répartiraient les tâches des trois Commissions d'études existantes, a recueilli un avis favorable. Il conviendra d'examiner plus avant le projet de structure présenté dans l'Annexe 1, ainsi que d'autres structures possibles, avant l'Assemblée, notamment en ce qui concerne la dimension et le domaine d'activité des nouvelles Commissions d'études. Par exemple, du fait du nombre relativement élevé de sujets dont traiterait la Commission d'études C, on ne peut exclure qu'il soit nécessaire de revenir à une structure en sept Commissions d'études. Pour faire avancer les discussions et pour pouvoir présenter à l'Assemblée une proposition concertée, le GCR a créé un Groupe de travail par correspondance (<http://www.itu.int/ITU-R/index.asp?category=information&link=mailing-list&group=rag&lang=en>). Il est néanmoins rappelé que, conformément au numéro 133 de la Convention, il appartient en dernier ressort à l'Assemblée des radiocommunications de décider de maintenir ou de dissoudre les Commissions d'études ou d'en créer de nouvelles. Par conséquent, la structure définitive ne sera établie qu'à l'Assemblée. De même, les Présidents et Vice-Présidents ne peuvent être désignés qu'une fois que l'Assemblée des radiocommunications aura pris ses décisions.

Cela étant, et compte tenu de l'état actuel d'avancement des discussions sur la structure possible, si votre Administration/Organisation souhaite proposer un candidat aux fonctions de Président ou de Vice-Président d'une Commission d'études des radiocommunications, de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure, de la Réunion de préparation à la Conférence ou du Groupe consultatif des radiocommunications, le Bureau serait reconnaissant de recevoir, de préférence avant le 31 juillet 2007, une notice biographique faisant ressortir les compétences du candidat concerné.

De plus, si votre Administration/Organisation souhaite confirmer son soutien à un Président ou à un Vice-Président actuellement en exercice, vous voudrez bien en informer le Bureau, de préférence avant le 31 juillet 2007. A cet égard, votre attention est attirée sur les points 4 et 5 du *décide* de la Résolution UIT-R 15-3 et sur le dispositif de la Résolution UIT-R 49 concernant la durée des mandats.

Conformément au point 3 du *décide* de la Résolution UIT-R 15-3, le Directeur du Bureau des radiocommunications transmettra les notices biographiques des candidats aux Chefs de délégations présents à l'Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir noter que les Résolutions UIT-R précitées se trouvent à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-R/go/resolutions>.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet de structure des Commissions d'études de l'UIT-R

Commission d'études A	Commission d'études B	Commission d'études C	Commission d'études D	Commission d'études E	Commission d'études F
Gestion du spectre	Propagation des ondes radioélectriques	Services de Terre	Services par satellite	Services scientifiques	Radiodiffusion de Terre
Identique à l'actuelle CE 1	Identique à l'actuelle CE 3	IMT (GT 8F)	Service fixe par satellite (GT 4A et 4B)	Identique à l'actuelle CE 7	Identique à l'actuelle CE 6, sauf pour les activités relatives au SRS dans le cadre du GT 6S
		Systèmes point à point et systèmes d'accès hertzien fixe (GT 9A et 9B)	Service de radiodiffusion par satellite (GT 6S)		
		Services d'amateur (GT 8A)	Service mobile par satellite et service de radiorepérage par satellite (GT 8D)		
		Service fixe dans les bandes d'ondes décimétriques (GT 9C)	Partage avec d'autres services		
		Service mobile terrestre (GT 8A)			
		Service maritime, service aéronautique, service de radiorepérage, service de radar météorologique (GT 8B)			
		Partage avec d'autres services			

NOTE – Cette nomenclature est provisoire, dans l'attente de l'établissement définitif de la structure.